



Vol à l'étalage en irlande

Par **Meiteora**, le **20/06/2012 à 18:31**

Bonjour,

Tout d'abord, sachez que je suis une personne française majeure qui réside actuellement en Irlande, à Cork, pour des raisons professionnelles. En effet, j'y travaille et ce pour encore 2 mois. J'ai un casier judiciaire strictement vierge. Je n'ai jamais commis d'infractions ici ou en France. Jamais. Voici donc la situation de cas :

Dans la journée d'hier, j'ai volé 2 cannettes et 2 petites bouteilles de Coca-Cola que j'avais placé dans mon sac-à-dos. Au moment de sortir, un agent de sécurité m'a interpellé, il m'avait repéré. Ensuite, il m'a emmené dans une pièce privée du magasin. J'ai été très coopératif, pas une once d'agressivité des 2 parts, j'ai reconnu les faits, j'ai assumé mais on ne m'a pas proposé de payer tout de même les articles (qui s'élevaient à une somme de 5€ au total) chose que j'aurai faite s'il me l'avaient demandés...

L'agent et une collègue ont relevés mes coordonnées personnelles (adresse postale et identité) et m'ont signifiés que je n'étais désormais plus le bienvenue dans leur magasin. Tout en ajoutant que je risquais des poursuites judiciaires s'il me venait de tout de même revenir. Chose que je ne ferait pas.

Bref, après ces renseignements notés, la police irlandaise (la Garda) sont arrivés qui ont réitérés la même opération que les agents. Ensuite, ces policiers m'ont passés les menottes et m'ont dirigés vers leur fourgon et m'ont placé à l'arrière, enfermé. Ils m'ont ainsi transporté jusqu'au commissariat. Là-bas, on m'a retirés les menottes et on m'a posés quelques questions. L'agent était en train de remplir un formulaire qui me paraissait comme étant visiblement un procès-verbal. Sitôt le document rempli, ils m'ont laissé repartir avec mes affaires dans la foulée.

Je n'ai pas payé d'amende mais ils ont pris mon numéro de portable et m'ont signifiés qu'il allaient m'appeler contre quelques semaines pour savoir si je serai toujours en Irlande. Ils m'ont fait un rappel à la loi et, constatant que j'étais coopératif, que c'était la toute première fois, et que je n'avais pas l'air d'être un récidiviste ou autre personne dangereuse, ils m'ont ainsi laissés repartir.

Voici donc mon problème juridique : que va-t-il en advenir ? Cet incident, en Irlande je pense qu'il est important de le préciser, va-t-il avoir des conséquences sur mon casier judiciaire étant donné que je suis allé au commissariat ? Mes parents vont-ils être notifiés de l'incident par une lettre postale ? Mon casier restera-t-il vierge ?

Merci,